



L'Essentiel : 14, 16 et 23 avril 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaires et ordinaire

CEt Sopra Steria du 14 avril 2015 (suite du CE du 31 mars 2015)

■ Point 5 : Modification des procédures et barèmes des remboursements de frais

Comme nous vous le signalions déjà dans notre dernier Essentiel, sous couvert de quelques euros d'augmentations sur de rares tarifs de remboursement, que de reculs dans la nouvelle procédure !

Souvenez-vous, le CE a voté à la majorité la motion suivante le 31 mars :

« Les élus du CE demandent à la direction de se retourner vers les Organisations Syndicales sur le sujet du remboursement des frais avant la fin du mois d'avril 2015.

Concernant la procédure, et dans cette attente, ils demandent à la direction de prolonger les usages en pratique pour les salariés ex-steria.

Ils demandent à la direction d'informer et consulter les CHSCT ex-Steria sur cette procédure qui modifie les conditions de travail des salariés ex-Steria.

Concernant les barèmes, ils demandent à la direction de mettre en place uniquement les augmentations des montants des frais à rembourser pour les salariés ex-sopra.

Pour ce qui est des modifications de la procédure des règles de remboursement, les élus exigent que rien ne soit fait avant la fin des négociations. »

Devant le discours incohérent de la direction, et cette note indigente, nous votons 2 nouvelles motions à la majorité :

« En cohérence avec les motions précédemment votées, le 31 mars, compte tenu des réponses contradictoires et incomplètes données en séance par la direction et en l'absence des documents définitifs, les élus sont dans l'impossibilité de se prononcer sur le « projet d'évolution de la procédure de remboursement des frais de déplacement et de séjours professionnels et sur l'évolution des barèmes afférents ».

Les élus ont alertés la direction sur le respect de la loi (R3261-7) exigeant un délai d'un mois entre l'information aux salariés et l'application des nouvelles règles de remboursement de frais. Ils rappellent également à la direction l'article 50 de la convention collective qui exige que les déplacements ne soient pas "l'occasion d'une charge supplémentaire ou d'une diminution de salaire.»

« Le CE constate que ce passage en force, sans document écrit, est une entrave au fonctionnement du CE. »

De plus en plus fort, alors que ce sujet est plus que sensible avec **de nombreux reculs, pour les ex-sopra et encore plus pour les ex-steria**, les CEi sont captivés par le débat et viennent à ... UN ! (Mais il était sans doute obligé, car sans secrétaire pas de CE...) **UN SEUL élu CEi présent sur 12 élus au CE !** C'est vrai que les **CEi-Traidunion étaient déjà prêts à donner un avis favorable dès le 31 mars** sur une note inique que la direction juge **« plus favorable pour les salariés »** :

Jugez plutôt :

⇒ Vos élus CFDT ont pointé une nouveauté, source d'économie pour Sopra Steria sur le dos de ses salariés :

Seuls les frais prévus sur l'Ordre de Mission seront remboursés ! Quand on connaît la **proportion d'ordre de mission fait chez ex-Sopra** (proche de 0%)...

⇒ Une amélioration de taille : les salariés n'auraient **plus que 3 mois pour déclarer leurs frais**, passé ce délai (oubli, absence, refus, erreur...) plus de remboursement ! La loi donne juste 3 ans, mais **qu'est-ce que la loi chez Sopra Steria ?**

⇒ Belle « avancée » également, la direction veut **vous obliger à prendre votre voiture pour des déplacements et à emmener vos collègues !** Ou à monter dans la voiture de vos collègues. Totalement illégal



L'Essentiel : 14, 16 et 23 avril 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaires et ordinaire

mais bon... **Bientôt vous devrez peut-être héberger les soprasteriasiens chez vous ?**

⇒ N'oublions pas l'accord préalable du directeur d'agence (qui n'a que cela à faire) **avant** de prendre un taxi ou de stationner dans un Parking et ce dans tous les cas ! Et une petite mesquinerie de bout de chandelle en diminuant la classe des voitures de locations de B à A !

Heureusement, vous avez échappé à ces 4 « avancées », grâce à la vigilance des élus syndiqués CFDT, CGC, CGT et Solidaires. La direction annonce qu'elle va modifier sa note. Cependant, aucune version finale n'a été montrée, et au vu des réponses contradictoire continuellement données en séance, ...

D'autant plus que **la note contient encore d'autres horreurs, mais la CFDT est mobilisée pour les faire retirer au plus vite !**

Le chef CEi-Traidu*ion, unique mais droit dans ses bottes, a ensuite pris la parole pour une déclaration hallucinante dans laquelle « les » CEi au vu des « avancées » en séance considèrent à l'unanimité que la note est super ! (Tout en déclarant qu'on n'était pas démocratique car on ne le laissait pas s'exprimer oO)

ABONNEZ-VOUS ET ABONNEZ VOS COLLEGUES avec un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr :
Très vite un prochain mail sur l'Essentiel avec une analyse complète des évolutions de ces notes de remboursement de frais !!

■ Point 7 : Point sur les commissions du CE Sopra Steria

Déclaration de la Cfdt :

« Il est intéressant de voir aujourd'hui les changements liés à l'arrivée du nouveau secrétaire dans la vie du CE.

Mais plus loin que ces changements, la politisation de son arrivée est remarquable. En effet à grand renfort de com' mensuelle, la nouvelle liste pro-patronale utilise un procédé de récupération politique bien connu : dénigrer le travail effectué par les prédécesseurs pour ensuite se vanter de la bonne réussite des actions menées par l'équipe en place. C'est un schéma très simple lors d'un changement de majorité afin de se faire bonne presse. C'est une tactique bien lisible ... plus c'est gros plus ça passe ?

On peut rappeler, par exemple, que la nouvelle organisation du CE mise en place aujourd'hui, a été définie depuis la fin de l'année dernière, que la sécurisation des contrats de travaux et la mise en place des avenants pour les nouvelles salariées, eux aussi, n'ont pas attendu l'arrivée d'un nouveau secrétaire et que le travail de fond réalisé sur la comptabilité est amorcé depuis l'époque où les CEi ne voulaient surtout pas participer à la vie du CE en espérant le voir sombrer ...

À bon entendeur. »



L'Essentiel : 14, 16 et 23 avril 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaires et ordinaire

■ Point 8 et 9 : Point sur la participation et l'intéressement, suite à 2014 (versée en 2015) :

Les chiffres sont enfin tombés.

Versés en	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Participation	540 €	628 €	949 €	795 €	986 €	820 €	1 210 €	1 689 €	616 €	469 €	0 €
Intéressement	X	X	X	X	X	78 €	293 €	289 €	205 €	137 €	~213 €
Participation + Intéressement	540 €	628 €	949 €	795 €	986 €	898 €	1 503 €	1 978 €	821 €	546 €	213 €
PPP	X	X	X	X	X	X	0 €	120 €	250 €	650 €	ANNULEE
Somme des 3	540 €	628 €	949 €	795 €	986 €	898 €	1 503 €	2 098 €	1 071 €	1 196 €	213 €

Moyenne sur 10 ans (sans 2015) : 1 066€

Moyenne sur 5 ans (sans 2015) : 1 353 €.

Pas de surprise, au vu des résultats cumulés de Sopra Steria en 2014, **la participation est nulle**. Vos élus Cfdt avaient fait ouvertement savoir à la direction ce qu'ils pensaient de son arnaque :

La direction a choisi l'effet rétroactif pour la fusion sopra-steria, pour incorporer les pertes de Steria dans les chiffres, payer moins d'impôts sur 2014, et au passage sucrer la participation des salariés ! Devant ce tollé, la direction avait augmenté la PPP versée en novembre 2014 à 650€...

Quant à l'intéressement, le calcul fin reste à faire, mais il s'agit d'une **enveloppe de 2 113 800€** à répartir au prorata du temps de présence sur 2014 à tous les salariés, ce qui devrait donner aux alentours de **213€** ! (au titre de l'année 2014 mais versée début 2015). **Et en 2015, la PPP disparaît ! Ce n'est donc pas cela qui va sauver le total cette année !**

Rassurez-vous, pour les actionnaires tout va bien !

« On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même »

La Conseil d'Administration, malgré les mauvais chiffres de 2014, propose de reverser un **dividende de 1,9€** par action, comme lors d'années de réussite exceptionnelle ! Sauf que cette année, avec la production d'action pour l'échange de papier avec les actionnaires de Steria, on a 8 millions d'actions en plus.

Donc les dividendes vont représenter 38,7 Millions d'€ contre 22,6€ l'an dernier !

À comparer à l'enveloppe de l'intéressement/participation 2014 qui fait 2,1M€... ou aux augmentations « royales » (1,22% de la masse salariale) pour seulement 38% des salariés en ce début d'année.

**18 FOIS PLUS POUR LES QUELQUES DIZAINES
D'ACTIONNAIRES
QUE POUR LES 13000 salariés !**



L'Essentiel : 14, 16 et 23 avril 2015

Compte-rendu des points importants Comité d'Établissement - réunions extraordinaires et ordinaire

La direction hurle : l'augmentation concédée de la PPP versée en 2014 était (soit disant) pour compenser la perte de la participation prévisible (+400€). Alors que cette PPP a été reçue l'an passé suite aux dividendes de 2013. Pourtant, même en l'incorporant dans le calcul, avec environ 3,5M€, cela ferait quand même plus de 11 fois plus pour les actionnaires que pour les salariés !

PP (et famille), pour sa part, ne touchera que 6 millions d'euros de dividendes. En plus de ses 500 000 € de rémunération annuelle. (En fait, son salaire c'est juste le 13ème mois de ses dividendes !)

■ Point 11 : Validation des PV

Motion votée, devant les manières peu courtoises du secrétaire, qui demande les modifications du PV, mais n'en fait aucun retour et n'envoie qu'un document de 40 pages sans marques de révision (jusqu'à présent, nous n'avions jamais eu besoin de passer par le vote d'une telle motion pour ce sujet...):

« Le CEt décide que le PV envoyé par le secrétaire aux membres du CEt pour validation préalable soit adressé avec toutes les marques de révision des modifications successivement apportées, ceci afin d'en faciliter la vérification. En cas d'absence de ces marques de révision, l'approbation du PV en CEt sera automatiquement reportée à la réunion suivante. Le CEt décide également que le document brut de la prise de notes du prestataire ne peut être diffusé qu'aux membres du dit CEt. »

CEt extraordinaire Sopra Steria du 16 avril 2015 (CIMPA)

■ Point 1 : Projet d'acquisition de CIMPA, filiale d'Airbus

Rappelez-vous, nous avons été informés le 18 mars, bien après que la presse ait relayé l'info, que Sopra Steria Group allait acquérir la filiale d'Airbus CIMPA. Sopra Steria dont le 1^{er} client est Airbus, ne saurait rien lui refuser, surtout au risque de faire entrer un peu plus le concurrent indien chez ce client.

La direction nous confirme à ce CE que le risque numéro 1 de cette acquisition est bien de perdre les compétences, et que les salariés de CIMPA, inquiets, quittent l'entreprise. Nous encourageons la direction à rassurer les salariés et à leur donner au plus vite des engagements et des réponses face à leurs inquiétudes. La direction s'engage à garder CIMPA comme filiale autonome pendant 2 ans. Vos élus CFDT font remarquer que dans le passé des acquisitions ex-Sopra, il est déjà arrivé que la filiale reste, mais vidée de tous ses salariés. L'histoire Sopra ne rassure pas non plus sur le sort réservé aux salariés métallo, discriminés chez Sopra en termes de promotions et d'augmentations. Vos élus notent aussi que plus de 80% des salariés ont une part variable, et qu'il serait bon de l'intégrer dans le fixe pour rassurer les salariés, cela n'étant pas la culture Sopra Steria et étant trop dépendant des objectifs atteignables ou pas que la hiérarchie fixe...

La récente fusion Steria-Sopra, avec les mensonges de la direction de prendre le « meilleur des 2 » alors qu'on ne prend que le ex-Sopra, nous rend encore plus méfiants, et devant l'engagement de garder le patron de CIMPA, nous demandons si comme F.Enaud, il ne sera pas jugé « pas assez fluide » au bout de 2 mois...

Nous réclamons plus d'informations... @ suivre donc !



L'Essentiel : 14, 16 et 23 avril 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaires et ordinaire

CEt Sopra Steria du 16 avril 2015 (suite du CE du 5 mars 2015)

■ Point 7 : Heures supplémentaires

Vos élus CFDT rappellent à la direction ses obligations. Le document présentant le total de 2168 heures supplémentaires en 2014 pour seulement 61 salariés sur les 10000 salariés en France est irréaliste et incomplet. Ils rappellent que les élus sont fondés à avoir les informations par salarié, et demande à la direction de revoir sa copie. Nous demandons le nombre d'heures déclarées et celles acceptées, le nombre de personne par division et lieu...

■ Point 20 : Administrateur Salarié au CA

Deux administrateurs salariés doivent être désignés prochainement. Il s'agira pour eux de participer, comme tous les autres administrateurs, aux Conseils d'Administration de Sopra Steria et bien sûr d'y porter le point de vue des salariés. En effet, ces administrateurs auront droit de vote et devront donc comprendre et se renseigner sur les points présentés comme acquis au CA.

Vos élus CFDT avaient empêché le CE de tenir des désignations illégales fin décembre après un appel à candidature de la direction. Les Traidunion avaient alors hurlés à l'obstruction. La séance de ce jour calme les esprits, quand la direction reconnaît devant les explications des élus CFDT, qu'elle s'apprêtait alors à faire une belle boulette. La lecture de la loi avait été faite de travers, et dans le cadre d'une désignation par le CE il n'y a pas de remplaçants ! Vos élus CFDT ont demandé que les règles soient éclaircies pour les salariés comme pour le CE, et un nouvel appel à candidature va prochainement partir ! Et les salariés de I2S, Sopra Steria, Sopra HR, SBS, Beamap peuvent tous postuler !

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé !

CEt Sopra Steria du 23 avril 2015

Le CE commence par une remarque de vos élus CFDT à la direction, pour qu'elle fournisse enfin les documents suffisamment à l'avance aux élus. Une pile de document a en effet été fournie la veille à 9h, et encore d'autres dans l'après-midi. Les élus CFDT rappellent que, contrairement à d'autres, ils ont toujours veillé à venir au CE en ayant préparé les points et lu tous les documents, ce que personne ne peut contredire. Ils s'interrogent donc sur le respect et la reconnaissance du professionnalisme et du travail bien fait par la direction.

■ Point 2 : Centre de Service de Nantes : évolutions

On change tout mais on ne change rien, encore un grand numéro devant les élus du CE. Il faut reconnaître que la position est périlleuse, puisque la direction considère qu'elle peut tout changer dans l'organisation du travail des salariés sans que cela n'impacte les conditions de travail (sic !). Et oui, car si cela les modifie, il faut demander son avis aux CHSCT et au CE, ce que la direction se refuse à faire. Elle nous informe donc juste d'un projet déjà lancé et presque fini, qui va modifier l'organisation de Nantes (sans la modifier). Nous rappelons que l'organisation du centre de service de Nantes est spéciale, qu'elle avait été présentée en CE, et qu'il faut que les ex-steria en soient informés et consultés !



L'Essentiel : 14, 16 et 23 avril 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaires et ordinaire

■ Point 9 : DORH : késako ?

Un nouveau terme fleurit dans certains organigrammes chez Sopra Steria : DORH : **Directeur Opérationnel Ressources Humaines**. Selon la direction, il ne s'agit pas d'un métier mais d'une « mission ». Avec un bilan de mission ? La direction rappelle que cela fait suite aux discussions avec le CE sur les RH. Une élue CFDT rappelle que la demande du CE était d'avoir une réelle « voie RH » accessible aux salariés, car les RH sont rattachés aujourd'hui aux BU et foncent chez le directeur de division ou d'agence dès qu'ils voient un salarié. Cela est très loin d'être le deuxième interlocuteur « externe à l'opérationnel » nécessaire en cas de problème.

Le DORH n'a pas vocation à avoir de contact avec les salariés, d'ailleurs ceux-ci ne le connaissent pas...

Le point est suspendu... la suite au prochain épisode.

■ Point 14 : Point d'étape sur l'évolution du Référentiel Métiers Sopra Steria et Cie

Le référentiel métier va évoluer, pour toutes les entreprises du groupe (sauf Axway oO). **La direction avait annoncé un rapprochement avec celui de Steria, mais il est clair qu'il ne s'agit que de quelques aménagements à la marge du référentiel Sopra !** Le document 'point d'étape' présenté le dit lui-même « relectures » « quelques actualisations ». On n'y oublie même un « détail » pourtant promis par notre DG Vincent Paris lui-même, qui est de **créer une filière « Test »** ! Devant nos questions, les réponses sont « on y réfléchit » « ce n'est pas la peine de faire une filière pour ça », ... Le document doit être finalisé mi-mai, et à fin avril nous n'avons même pas de réponse sur les filières qui seront créées, les métiers, etc.

Nous n'avons pas non plus le document de « PAP simplifié » soi-disant appliqué aux ex-steria en attendant ce référentiel modifié ...

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CE » il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahooigroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (la liste des DS et des élus CE et DP est disponible sur intranet Sopra Steria).

Vos élus au CE InterSyndicale CFDT CFE-CGC

Titulaires		Suppléants	
Bernard MOLLIER	Albi / Toulouse	Nathalie LACASSAGNE	Albi
Caroline RICHARD	Manhattan / Montreuil	Pierre GIRAudeau	Rennes
William BEAUMOND	Aix-en-Provence	Donatella CORAGGIO	Manhattan
Gilles BROUILLAUD	Mattéi / Manhattan		
Patrick PIOT	Manhattan / Montreuil		